

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 25 mars 2024

portant affectation à la mission « Agriculture, forêt et pêche »
du Contrôle général économique et financier

NOR : ECOU2404967A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2021-1550 modifié portant statut particulier des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2008 portant fusion des missions « Agriculture » et « Développement rural, pêche et forêt » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2023 portant détachement de Monsieur Patrick RIGAL dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe III) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Patrick RIGAL, administrateur de l'Etat du deuxième grade détaché dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe III), est affecté à la mission « Agriculture, forêt et pêche » du Contrôle général économique et financier, à compter du 1^{er} avril 2024.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 25 mars 2024

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du Contrôle général économique et financier,
V. NATIVELLE